Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 026-212600969-20261118-D68_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE CLERIEUX

Date de convocation et d'affichage : 10/11/2026

Publié le : /2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 68/2026

Objet : Ressources humaines- Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

L'an deux mil vingt-six le dix-huit novembre à 18 heures, le conseil municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur WOZNIAK Jean-Marie, Maire.
Présents : Mrs, Mmes WOZNIAK Jean-Marie – CHAMPELET Anthony- CAMU Géraldine- BRAVO Bérenger- - COMMANDEUR Michelle- MANEVAL Nathalie- GONCALVES David- ROBIN Christelle -PROTEAU Cécile- CAMU Laurie- COMBRISSON Jean-Luc -BABILLON Agnès- MONDON Christophe- BRET Marie-Carmen

Excusés : LE GAC Mathieu -VAN DE VELDE Jean-Pierre- PAYEN Pascal -CHARRIER Jonathan -FOUYAT Camille
Procurations : LE GAC Mathieu à CHAMPELET Anthony-VAN DE VELDE Jean-Pierre à COMMANDEUR Michelle-PAYEN Pascal à WOZNIAK Jean-Marie- CHARRIER Jonathan à ROBIN Christelle-FOUYAT Camille à PROTEAU Cécile

Christelle ROBIN a été élue secrétaire de séance.

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L313-1 disposant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Dans l'objectif d'assurer un accroissement temporaire d'activité à l'école, et le premier contrat avec ce nouvel agent ayant donné satisfaction, il vous est proposé de renouveler le contrat de l'agent technique assurant le renfort sur le temps périscolaire 11h20-13h20 en le calibrant sur les mois scolaires de l'année 2026- 2027. Ainsi il vous est proposé de créer l'emploi non permanent défini comme suit :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité qualifiée (2 abstentions : Jean-Luc Combrisson, Marie-Carmen Bret) :
VALIDE la création du poste non permanent tel que proposé,
PORTE les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférents au budget communal.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.
Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 20 novembre 2026

Le Maire

Jean-Marie WOZNIAK

MAIRIE DE CLERIEUX 26 (Drôme)

Le secrétaire de séance

Christelle ROBIN